



Le mardi 9 avril 2024, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 28 mars 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (43) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, Madame Coralie BRUNET, M. Philippe GUERINEAU, M. David NAVARRO.

Délibération affichée et
exécutoire le : 10/04/2024

Excusé(s) (10) : Mme Frédérique GERBAUD, M. Stéphane ZECCHI, Mme Christelle PALLEAU, M. François JOLIVET, Monsieur Jean François MORIN. M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Jean-Michel FORT ayant donné procuration à Mme Valérie LEGRÉSY, M. Olivier VIGNAU ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Henri LORY ayant donné procuration à M. Gilbert BLANC.

15 : Attribution de chèques Fédébon aux apprentis exclus de la prime pouvoir d'achat

Vu le décret n°2023-1006 du 31/10/2023 portant création d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que les apprentis sont exclus de ce dispositif,

Considérant que les apprentis subissent comme les agents territoriaux une perte de leur pouvoir d'achat dans un contexte de hausse de l'inflation,

Considérant le dispositif de chèques-cadeaux Fédébon 36 proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre et visant à promouvoir le commerce et favoriser l'économie locale,

Considérant qu'il est proposé, en guise de prime pouvoir d'achat, l'attribution de chèques Fédébon permettant à la fois de soutenir les apprentis en augmentant leur pouvoir d'achat et de les inciter à consommer dans les commerces locaux, en soutien à l'activité économique locale.

Par conséquent, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer des chèques Fédébon apprentis pour une somme de 200€,
- d'autoriser le Président à verser les chèques Fédébon par arrêté nominatif aux apprentis concernés, dans la limite d'un budget total de 2 600€,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance,

M. Marc DESCOURAUX